6211-04-004

Ce projet est, à mon avis, d'une très grande importance pour toute la région. D'abord, il s'agit d'un investissement d'une grande importance. Deuxièmement, il y a le nombre d'emplois important qui seront créés. On parle de près de 4 000 emplois sur trois ans. Il y a aussi les retombées en taxes pour la municipalité de Lévis. Il s'agit d'un montant de pas loin de 10 millions \$. Finalement, il y a les maillages pouvant être faits entre les maisons d'enseignement et le port méthanier. On pourrait possiblement développer une expertise dans le gaz naturel liquéfié.

2. Ce projet est-il acceptable dans le milieu? Pourquoi?

Ce projet m'apparaît tout à fait acceptable, parce qu'il permettra de consolider notre tissu économique.

3. L'option proposée est-elle la solution qui aurait le moins d'impacts négatifs sur le milieu? Pourquoi?

Dans l'option qu'il propose, le promoteur me semble avoir minimisé à peu près tous les impacts négatifs. Par exemple, on a enfoui davantage dans le sol les réservoirs, on procédera à de la plantation d'arbres.

4. Selon vous, y a-t-il des éléments de ce projet qui devraient être modifiés? Lesquels et comment?

Je ne vois rien à ce projet qui mérite d'être modifié. Je fais confiance aux experts des différents ministères qui ont questionné le promoteur jusqu'à l'obtention de réponses satisfaisantes.

5. Selon vous, ce projet devrait-il être autorisé? Pourquoi?

Le projet Rabaska mérite d'être autorisé, puisque j'estime que le promoteur a fait ses devoirs.

6. Avez-vous d'autres suggestions?

Ma suggestion ne concerne pas que l'actuel promoteur. Elle s'applique à tout nouveau projet de nature publique. C'est qu'un guichet unique devrait être formé pour obtenir le maximum de chances d'obtenir l'acceptabilité sociale. Essentiellement, de par les organismes et compétences variées qui le composeraient, ce guichet pourrait mettre au parfum le promoteur, dès les premiers balbutiements de son projet, des actions qu'ils devraient prendre et des gestes qu'il devrait poser.

Claude Vien, ing.